

### **LISTE DES DELIBERATIONS**

### Comité syndical du 30 septembre 2022

**Présidente**: Madame Catherine Creuze

Date de la convocation : Vendredi 23 septembre 2022

Secrétaire de Séance : M. VIEIRA

Affiché le : 06 juillet 2022

\*\*\*\*\*\*

#### Liste des présent·e·s: nombre de votes /délégué·e METROPOLE DE LYON M. ATHANAZE 5 M. BENZEGHIBA 5 MME CREUZE MME DEHAN 5 MME EL FALOUSSI M. GOMEZ **MME GROSPERRIN** 5 M. QUINIOU M. RAY 5 5 MME REVEYRAND 5 M. SELLES 5 M. VIEIRA CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN M. GAITET 4 CCMPM. LARIVE 1,5 **M** Terrier LYON M. CHAPUIS 5,5 **MME TOMIC** M. BRISSARD **VILLEURBANNE** M. VERMEULIN 4 **DÉCINES-CHARPIEU MME FAUTRA** M. ALLOIN (suppléant) 3 MEYZIEU M. QUINIOU 3 VAULX-EN-VELIN M. FISCHER 3 2 IONAGE M. BARGE **MIRIBEL** M. LADOUCE 2 1 **BEYNOST** M. MANCINI **IONS MME LE GREN** M. Briere 1 Neyron NIÉVROZ M. THIEBAUT

1

#### Ont donné pouvoir-:

Mme Tomic à Mme Creuze / Mme Grosperrin à M.Vieira / M.Athanaze à M.Chapuis/ M.Gomez à M.Benzeghiba/ M.Terrier à M.Quiniou/ M.Brissard à M.Vermeullin

\*\*\*\*\*\*

# 2022-75 Compte-rendu des décisions prises par la Présidente en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021

Vu l'exposé de la Présidente, Et après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions prises par la Présidente du Symalim sur la période du 29 juin 2022 au 20 septembre 2022 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021- 021 du 29 juin 2021.

#### 2022-76 Mise en œuvre du télétravail au sein du Symalim

Vu l'exposé de la Présidente,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical:

- INSTAURE le télétravail au sein de la collectivité ;
- **VALIDE** les critères et les modalités d'exercice du télétravail tels que définis ci-dessus.

### 2022-77 Mise en œuvre des lignes directrices de gestion – volet promotion et valorisation des parcours

Vu l'exposé de la Présidente, Et après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Comité Syndical :

- ADOPTE les lignes directrices de gestion relatives à la promotion et la valorisation des parcours pour une période de 6 ans, de 2022 à 2027 et de les amender si besoin en cours de période d'exécution.

#### 2022-78 Approbation du rapport annuel de la SPL Segapal – Exercice 2021

Mesdames Pommaz, Reveyrand et Messieurs Chapuis, Quiniou, Ray, administrateurs représentants du Symalim à la Segapal ne prennent pas part au vote.

Monsieur Issam Benzeghiba, Président de la Spl Segapal, ne prend pas part au vote.

Vu l'exposé de la Présidente,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical:

- **APPROUVE** le rapport de gestion de la SPL « Gestion des espaces public du Rhône amont » tels que présenté en annexe
- -DONNE QUITUS aux administrateurs représentants du Symalim sur les missions et activités de la SPL.

### 2022-79 Décision modificative n°3 du budget principal du Symalim – exercice 2022 – Section de fonctionnement et d'investissement

Vu l'exposé de la Présidente,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical:

- ADOPTE la décision modification n°3 du budget principal du Symalim tel qu'explicitée ci-dessus.

### 2022-80 Actualisation de l'autorisation de programme n°2201 « Programme de restauration du Rhône de Miribel Jonage : accompagnement à la refonte »

Vu l'exposé de la Présidente,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical:

- AUTORISE Madame la Présidente à actualiser l'autorisation de programme n°2201 « Programme de restauration du Rhône de Miribel Jonage : accompagnement à la refonte » telle que présentée ci-dessus ;
- DIT que les crédits de paiement de 2022 sont inscrits au budget principal 2022 du Symalim.

### 2022-81 Actualisation de l'autorisation de programme n°2211 « Gestion forestière »

Vu l'exposé de la Présidente,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical:

- **AUTORISE** Madame la Présidente à actualiser l'autorisation de programme n°2211 « Gestion forestière » telle que présentée ci-dessus ;
- DIT que les crédits de paiement de 2022 sont inscrits au budget principal 2022 du Symalim.

### 2022-82 Avenant n°1 – Convention de mandat n°2220 « Milieux naturels et espaces verts 2022 »

Vu l'exposé de la Présidente,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical:

- PREND ACTE de l'orientation retenue sur ce dossier.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 à la convention de mandat 2220 tel qu'annexé ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la décision.

# 2022-83 Passage inférieur de l'autoroute A42 à Neyron : convention de gestion et d'entretien de rétablissement sur ouvrage d'art

Vu l'exposé de la Présidente, Et après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Comité Syndical :

- AUTORISE Madame la Présidente à signer ladite convention de gestion et d'entretien de rétablissement sur ouvrage d'art (A42 – Neyron) entre le SYMALIM, la Segapal et société APRR telle qu'annexée au rapport

### 2022-84 Convention d'occupation temporaire visant à installer une canalisation immergée sur le Lac des Eaux Bleues

Vu l'exposé de la Présidente, Et après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Comité Syndical :

- AUTORISE Madame la Présidente à signer le projet de convention annexé ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la décision.

A Vaulx-en-Velin, le 06 octobre 2022 La Présidente Catherine CREUZE

12300